

Avis du CNML

sur le Document stratégique de bassin maritime de Guyane

La consultation du CNML a été effectuée par voie électronique, du 31 mai au 15 juin 2023. Les résultats de cette consultation ont été présentés au bureau élargi du 21 juin 2023.

Cette consultation a fait apparaître un avis favorable du CNML au Document stratégique de bassin maritime de Guyane (2 appréciations défavorables et 2 abstentions).

Il ressort de l'ensemble des commentaires reçus les recommandations suivantes :

1) Lutter contre la pêche illégale

Les principales causes des 2 appréciations défavorables qui se sont manifestées concernent le pillage des ressources présentes sur les deux réserves naturelles marines existantes (Grand Connétable et Amana) par des navires illégaux. Il semble nécessaire de mobiliser dans un premier temps tous les moyens efficaces pour lutter contre cette pêche INN et ensuite réfléchir à la mise en place de mesures additionnelles pour les pêcheurs guyanais. Il est demandé de prioriser les objectifs stratégiques socio-économiques notamment concernant la pêche INN et dans un second temps les objectifs stratégiques environnementaux, afin de mobiliser des moyens pour améliorer l'acquisition de connaissances en amont de la mise en place de différents types de mesures (ex : fermeture de zones).

Une action forte est donc à entreprendre pour diminuer la pêche illégale et pour mieux doter les ports de pêche en matériel permettant la conservation et la transformation locale. Il est regretté un manque d'implication et de conciliation avec les pêcheurs guyanais. Les professionnels de la pêche maritime, ne pourront adhérer à ce projet qu'avec la condition préalable de "l'éradication" de la pêche Illégale, Non réglementée, Non déclarée (INN).

2) Donner une place plus importante aux fédérations délégataires de sports nautiques et à leurs actions

Concernant la navigation de plaisance, l'avenir rime avec réappropriation du littoral. En 2030, les équipements de débarquement/embarquement sont libérés de toute présence illicite grâce au renforcement des contrôles, et permettent l'accès maritime à des sites touristiques. De nouvelles infrastructures dédiées à la navigation de plaisance sont

envisagées. Les patrimoines présents sont valorisés, grâce à des outils comme le « loto du patrimoine ».

Axe 5 : V.6 « Aménager et gérer le littoral pour accompagner le développement des activités de plaisance et de loisirs de manière harmonieuse et sécurisée »

3) Renforcer davantage les zones de protection

- **Sur les estuaires :**
 - Couvrir par une protection forte l'estuaire de l'Approuague, identifié dans l'analyse stratégique régionale, et l'estuaire du fleuve Maroni
 - Renforcer la protection des zones estuariennes de Cayenne, notamment les plages de Cayenne et de Rémire-Montjoly qui constituent les plus grands sites de ponte pour la Tortue olivâtre dans l'Atlantique Ouest. La démarche doit être faite en concertation avec les pêcheurs (Comité régional des pêches), la CTG et la CACL (Communauté d'Agglomération du Centre Littoral) pour engager des démarches d'évitement lorsque des comportements d'arribada (montées massives de tortues sur les plages de ponte) sont observés.
- **Au large :**
 - Protéger les zones de talus continental, abruptes en parties Est et qui déclinent lentement à l'ouest, importantes pour le Cachalot et la Baleine à bec.
 - respecter la non exploitation minière des grands fonds marins comme s'y est engagée la France.
- **Sur les autres sites majeurs pour la biodiversité**
 - Engager la concertation avec l'ensemble des parties prenantes (pêcheurs, plaisanciers, scientifiques, gestionnaires, le grand port ...) pour améliorer la gestion des usages et créer des zones de protection forte sur la partie marine des îlets de Rémire (îlets Le Malingre, Le Père, La Mère, et Les Mamelles).
 - Renforcer la protection des battures de Malmanoury, 2ème site de reproduction des oiseaux marins en Guyane, par un statut réglementaire (APB, APHN..).
 - Couvrir par une protection forte le Récif de l'Amazone, identifié comme Zone Clé de Biodiversité.
 - Engager au plus vite une concertation transfrontalière avec le Suriname et le Brésil pour lutter contre la pêche Illégale, Non réglementée, Non déclarée (INN), qui représente la menace principale pour la survie de la tortue Luth et met à mal les pêcheries artisanales locales.

4) Développer la recherche dans le domaine des énergies renouvelables

Le développement des EMR et plus particulièrement des hydroliennes en mer et d'estuaire et de rivières devrait faire l'objet d'un soutien beaucoup plus important pour développer la recherche et la filière.